

Refus de priorité pour l'éducation prioritaire ?

Le rapport de la Cour des comptes, paru une semaine après l'annonce ministérielle du report d'un an de la refonte de la carte de l'éducation prioritaire, est bien obligé de reconnaître les effets positifs de la politique de REP et REP+. Certes, celle-ci ne permet pas de réduire suffisamment les inégalités de départ, mais elle a réussi à stopper les effets de la dégradation de la situation sociale des familles dans les quartiers populaires. Et sans cette politique la situation serait plus dégradée encore.

Une partie des propositions de ce rapport, comme réduire le nombre d'élèves, notamment en dédoublant les classes de grande section ou de CE2, ou développer la mixité scolaire à laquelle l'enseignement privé doit également contribuer sont positives tandis que d'autres tendent à supprimer à terme la labellisation et à revoir radicalement l'affectation des moyens. Le recentrage sur le primaire, afin de n'oublier aucune école est aussi positif. Mais la Cour des comptes recommande de développer l'autonomie des établissements, d'amplifier l'évaluation ou de recruter localement des enseignants en développant des postes à profil. Des préconisations étonnamment en prise avec les orientations du ministre.

Cette succession de rapports de plus en plus orientés ne peut remplacer un bilan objectif de la politique d'éducation prioritaire auquel tous les acteurs de terrain, dont les enseignants en REP et REP+, seraient pleinement associés. De même, mieux cibler les besoins suppose de travailler en amont, en développant la prévention, les allègements de service, la scolarisation des enfants de moins de trois ans, le dispositif « Plus de maîtres »... et pour ce faire d'avoir une enveloppe budgétaire en rapport avec les besoins.

Pour le SNUipp-FSU, l'éducation prioritaire doit rester prioritaire et il ne peut y avoir de territoires abandonnés, ni d'élèves et de familles oubliés. Là où plus qu'ailleurs pèsent inégalités et déterminismes sociaux, l'école ne peut pas tout mais elle peut beaucoup. Pour cela, les choix budgétaires ne peuvent pas se faire en prenant aux uns pour donner aux autres. Les élèves les plus fragiles doivent être pleinement accompagnés tout au long de leur scolarité. Or le sous-investissement budgétaire structurel de notre pays dans l'éducation est la première des injustices auxquelles sont confrontés les élèves des quartiers populaires.

Paris, le 19 octobre 2018